



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2021

L'an deux mil -vingt et un et le 25 février à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, Maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. RABECQ Éric, Mme BOURDIN Isabelle, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme HENDERYCKSEN Christine, M. BOURGUET Patrice, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme FAUTRAT), M. RIPERT Jean-Claude, Mme CROSSOIR Olivia, M. MARIE-LECONTE Jean.

Absents excusés : Mme LECERF Fabienne

Absents non-excusés :

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 19 février 2021

Date d'affichage : 19 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Ordre du jour

- I) **Affaires administratives**
 1. Information réunion conseil communautaire
 2. Décision du maire par délégations
 3. Avance participation 2021 SITEU MHAL
 4. Ligne de trésorerie 2021

- II) **Affaires liées au personnel**
 5. Validation de la modification des titres restaurants
 6. Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

1- Information réunion conseil communautaire

Monsieur le Maire, demande à Madame FAUTRAT de faire un point sur la réunion du conseil communautaire du lundi 22 février.

Elle informe le conseil qu'une présentation sur les débats d'orientation budgétaires a été faite.

Monsieur BOURGUET demande si une augmentation fiscale est prévue ?

Madame FAUTRAT répond que pour le moment cela n'est pas envisagé mais que cela le sera sûrement par rapport à la dette existante sur le syndicat mixte du Point Fort car concrètement il manque 1 million d'euros en section de fonctionnement. Une réflexion est déjà engagée avec une nouvelle participation des communes en fonction du nombre d'habitants.

Ainsi, la commune de Blainville sur Mer, possède une zone conchylicole dont la CMB est locataire. Il serait difficile de calculer la participation de Blainville.

En ce qui concerne la masse salariale de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, celle-ci est trop importante et cela est dû essentiellement à sa compétence scolaire et périscolaire. Afin d'apporter une analyse complète un audit a été commandée.

Monsieur MARIE-LECONTE s'interroge : Pourquoi rénover ou bâtir alors que des bâtiments fonctionnels existent déjà ? On nous a vendu lors de la constitution de la « CMB » l'économie réalisée grâce à la mutualisation des moyens or on ne cesse de recruter. Exemple : 432 employés et nous avons conservé à plus de 80% les effectifs de chaque commune.

Madame FAUTRAT indique qu'actuellement il y a au sein de la communauté 432 emplois permanents (410 pourvu au 1^{er} janvier 2021) dont 48 de catégorie A.

Monsieur RABECQ souhaite connaître le recrutement prévu en catégorie A pour la « compétence mobilité ».

Madame FAUTRAT indique que cette compétence se fera avec les participations communales. Une réflexion devra être engagée. Elle rappelle que le vote pour cette prise de compétence doit avoir lieu le 24 mars prochain.

Monsieur QUESNEL, Maire indique qu'il n'y a pas assez de précision sur la compétence mobilité notamment sur la 2^{ème} ligne du cosibus pour la ville de Coutances.

Madame FAUTRAT indique que cette ligne sera prise en charge par la ville de COUTANCES car c'est de sa compétence.

Monsieur MARIE-LECONTE interroge sur le devenir du patrimoine foncier existant de la communauté comme le Pôle de Montmartin sur mer.

Madame FAUTRAT indique qu'une réflexion devra être engagée sur son devenir...

Monsieur QUESNEL, Maire s'interroge sur les complexes sportifs.

2- Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2021-08	06/01/2021	Commande publique	Aménagement de poste d'un agent (Fauteuil + casque)	1 760.70€

2021-09 10/02/2021

Commande
publique

Contrat RICOH (photocopieur)

1 176.74€ /
trimestre

Monsieur QUESNEL demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.

3- Avance participation 2021 SITEU MHAL

Monsieur le Maire demande à Monsieur CREVEL d'informer le conseil que lors de son conseil syndical du 11 février 2021, le SITEU MHAL a demandé aux communes membres une avance des participations communales de l'année 2021, suite à différentes dépenses non budgétées. Cette avance d'un montant total de 60 000 €, sera déduite de la participation qui sera actée lors du vote des budgets 2021.

La participation demandée pour la commune de Montmartin-sur-Mer est de 22 608 €, elle a été calculée au prorata de la participation de fonctionnement 2020.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette avance de participation
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette avance.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

DELIBERATION N°2021/02/25-01

4- Ligne de trésorerie 2021

Monsieur le Maire demande à Monsieur CREVEL d'expliquer les propositions de ligne de trésorerie 2021 à hauteur de 200 000 €, reçues de différents établissements soit :

Caisse d'Epargne Normandie

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt : au choix de l'emprunteur ESTER + marge de 085 % et/ou Taux fixe de 1.15 % l'an

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : exonération

Commission d'engagement : 200 €

Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI en cours et l'encours quotidien

La Banque Postale

Durée : 364 jours

Taux d'intérêt : 0.790 %

Paiement des intérêts : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation

Frais de dossier : exonération

Commission d'engagement : 200 €

Commission de non-utilisation : 0.150 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat

- **APPROUVE** la proposition de la banque « Caisse d'Epargne » et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

DELIBERATION N°2021/02/25-02

5- Validation de la modification des titres restaurants

Monsieur le Maire, Bruno QUESNEL au regard des textes suivants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres restaurant ;

VU la délibération n°2020/29/10-13 ;

VU l'avis favorable du Comité technique du 17 février 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient de répondre à une aspiration majoritaire des agents de la collectivité.

Article 1 : Décide d'instaurer, à compter du 1^{er} mars 2021, un dispositif de titres restaurants au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la Commune de Montmartin sur Mer, selon les conditions générales suivantes :

- Octroi de 18 chèques par mois pour un agent technique travaillant, une semaine 4 jours et une autre semaine 5 jours, à temps complet et au prorata pour les agents à temps non complet ;
- Octroi de 20 chèques par mois pour un agent administratif et technique (restauration scolaire) à temps complet sur 5 jours par semaine et au prorata pour les agents à temps non complet ;
- Retrait d'un chèque par jour d'absence quel qu'en soit le motif ;
- Valeur faciale du chèque fixée à 5,00€ dont 2.5€ pris en charge par la Commune de Montmartin sur Mer et 2.5€ à la charge de l'agent ;
- Nombre de chèques dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (*mois N + 1*).

Article 2 : Autorise Monsieur le maire à signer une convention de service avec la société UP'DEJEUNER.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2021/02/25-03

Il convient de préciser que le service technique travaille 31 heures la première semaine et 39 heures la seconde et récupère 1 vendredi sur deux. Le service administratif travaille tous les jours et est aux 35 heures. Afin d'enlever les deux vendredis par mois non travaillés, le service technique aura un carnet de 18 chèques déjeuner par mois et toute l'année. Le service administratif aura un carnet de 20 chèques déjeuner par mois et toute l'année.

6- Affaires diverses

- Bilan du nettoyage de la plage années 2019 et 2020 effectué par Mr SURTOUC, 80% des déchets sont d'origine conchylicole. 3 Bacs à marées sont posés côté plage, des panneaux d'informations y seront ajoutés.
 - Monsieur RABECQ questionne le conseil sur les cailloux mis en place pour éviter les voitures et camping-cars de passer au niveau de la « pointe ».
 - Monsieur MARIE-LECONTE affirme qu'il y a même des quads qui contourne les cailloux.
 - Monsieur QUESNEL informe le conseil qu'il faut voir avec le littoral car, nous avons uniquement limité les horaires d'accès en interdisant la nuit et nous avons demandé un contrôle auprès des gendarmes.
 - Monsieur PERRON informe le conseil à propos des composteurs, une 100 aine de bacs restants est disponible à la Perrelle. Une information pourrait être donnée aux habitants de la Commune via le bulletin municipal et l'application PANNEAU POCKET.
 - A l'occasion du 40^{ème} anniversaire du festival « JAZZ sous les pommiers » en partenariat avec la CMB Monsieur PERRON informe le conseil sur la possibilité de faire une exposition des affiches éditées depuis la création du festival. Cela pourrait se dérouler dans la salle du conseil pour l'année 2022.
 - Madame CROSSOIR informe sur les modalités d'inscriptions pour le conseil des jeunes. La publicité de cette inscription sera réalisée à la prochaine rentrée scolaire dans le collège de Montmartin sur Mer et ils devront motiver leur inscription.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

Le Maire,
M. QUESNEL Bruno



Les décisions du conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.